

**SOFT COMPUTING**  
**TRANSITION AUX IFRS**

**1- CONTEXTE DE LA PUBLICATION**

**2- ORGANISATION DU PROJET DE CONVERSION**

**3- PRESENTATION DES NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES**

**4- TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES EN PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER ET AU 31 DECEMBRE 2004 ET RAPPROCHEMENT DU RESULTAT 2004**

**5- ETATS FINANCIERS IFRS 2004 SYNTHETIQUES**

**6- COMMENTAIRES EXPLICATIFS DE LA TRANSITION AUX IFRS**

## **1- CONTEXTE DE LA PUBLICATION**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SOFT COMPUTING au titre de l'exercice 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés en comparatif avec l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe SOFT COMPUTING a préparé des informations financières 2004 sur la transition IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005,
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe SOFT COMPUTING estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture préliminaire ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par la direction du groupe et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes.

## **2- ORGANISATION DU PROJET DE CONVERSION**

Le groupe SOFT COMPUTING a mis en place au cours de l'année 2004 un projet de conversion aux normes internationales (IAS/IFRS) afin d'identifier et de traiter les principales différences de méthodes comptables au 31 décembre 2004 et de préparer le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les démarches de ce projet se sont traduites par :

- le recensement et le chiffrage des incidences sur les comptes par rapport au référentiel français appliqué (règlement 99-02).
- l'établissement des premières informations chiffrées d'après les normes IAS/IFRS
- l'évolution des procédures de consolidation

### **3- PRESENTATION DES NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES**

Cette note détaille d'une part, les principes retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture préliminaire IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et d'autre part, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués ainsi que leurs effets sur les bilans préliminaires au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 31 décembre 2004 ainsi que sur les résultats préliminaires de l'exercice 2004.

Les informations financières 2004 sur la transition IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS" et des normes IFRS/IAS applicables au 31 décembre 2005, telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2004.

#### **3.1- Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS**

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le groupe SOFT COMPUTING a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs selon les normes IFRS :

##### IFRS 1 – Evaluation de certains actifs incorporels/corporels à leur juste valeur :

La norme IFRS 1 offre l'option d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur ; cette dernière étant considérée comme leur coût présumé. Le groupe considère que la valeur nette comptable de ses immobilisations correspond au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à ce qu'elle aurait été si le groupe avait toujours appliqué la norme IFRS 1.

##### IFRS 2 - Paiements sur la base d'actions :

Le groupe a choisi de n'appliquer la norme IFRS 2 que pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### IFRS 3 - Regroupement d'entreprise :

Le groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;

Pour toutes les autres normes, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et passifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

#### **3.2- Présentation des normes et interprétations appliquées**

##### Norme IAS 12 "Impôts différés"

Conformément à cette norme, les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à cette norme, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

##### Norme IAS 14 "Présentation de l'information sectorielle"

Le groupe SOFT COMPUTING ne publie pas d'information sectorielle, dans la mesure où la société est organisée autour d'une activité principale "Customer Relationship Management", et intervient essentiellement sur le territoire national. Cette activité recouvre plusieurs domaines, mais au niveau de la gestion et du management, ces domaines sont traités comme un seul secteur d'activité.

### Norme IAS 16 ‘‘Immobilisations corporelles’’

Les immobilisations corporelles continuent à figurer au bilan pour leur coût historique d’acquisition.

Elles ne font l’objet d’aucune réévaluation. L’application de la norme IAS 16 n’a pas d’incidence sur les comptes du fait du maintien des durées d’amortissements retenues.

Compte tenu de la nature des immobilisations corporelles du groupe et de leur montant non significatif, il n’a pas été mis en œuvre l’approche par les composants.

### Norme IAS 17 ‘‘Contrats de location’’

La norme IAS 17 ne produit pas d’effets nouveaux dans la mesure où le groupe pratiquait antérieurement le retraitement des contrats de crédit bail.

### IAS 18 / IAS 11 ‘‘Produits des activités ordinaires’’

L’application des normes IAS 18 et IAS 11 n’a pas mis en évidence de divergences entre les produits des activités ordinaires et le chiffre d’affaires consolidé, à l’exception des frais et des affranchissements refacturés sans marge aux clients.

La comptabilisation du chiffre d’affaires et de la marge sur les prestations de service se fait suivant la méthode à l’avancement.

D’une part les prestations en cours de réalisation et qui ont fait l’objet d’une facturation supérieure aux travaux réellement effectués lors de l’arrêté des comptes, sont comptabilisées en ‘‘produits constatés d’avance’’ pour la quote-part de facturation excédant les prestations effectivement réalisées.

D’autre part les prestations en cours de réalisation et qui ont fait l’objet d’une facturation inférieure aux travaux réellement effectués lors de l’arrêté des comptes, sont comptabilisées en ‘‘factures à établir’’ pour la quote-part de facturation complémentaire à établir pour atteindre le niveau de prestations effectivement réalisées.

### IAS 19 ‘‘Avantages au personnel’’

Conformément à la norme IAS 19, les engagements de retraite sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de retraite fixée à 65 ans,
- un taux d’actualisation financière
- une hypothèse d’augmentation de salaire
- une hypothèse de taux de rotation du personnel

### IAS 33 ‘‘Résultat par action’’

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l’exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation au cours de l’exercice.

Le résultat dilué par action reprend ce calcul en intégrant en plus les effets qui résulteraient de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives attribuées.

### IAS 36 / IFRS 3 ‘‘Dépréciation des actifs’’

Conformément à IFRS 3, les écarts d’acquisition ne sont plus amortis. Ils font l’objet d’un test de dépréciation dès l’apparition d’indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, conformément à la norme IAS 36.

Ces tests sont fondés sur la méthode des cash flow futurs de trésorerie.

### IAS 37 ‘‘Provisions et actifs et passifs éventuels’’

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture de l’exercice, il existe une obligation du groupe à l’égard d’un tiers résultant d’un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l’entreprise par une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques.

L’estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu’il est probable que le groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n’est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

#### IAS 38 “Immobilisations incorporelles”

En application de la norme IAS 38 révisée, les immobilisations incorporelles ne remplissant pas les critères de reconnaissance d’un actif identifiable, doivent être assimilées à des écarts d’acquisition.

Ainsi les parts de marché *Statilogie* qui figuraient dans la rubrique “Immobilisations incorporelles” dans les comptes consolidés en normes françaises ont été reclassées en écarts d’acquisition.

En application de la norme IFRS 3, ces parts de marché feront l’objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

#### IFRS 2 “Paiement en actions et assimilés”

L’application de la norme IFRS 2 a pour conséquence la comptabilisation d’une charge au titre des plans d’options d’achat ou de souscription d’actions accordés par le groupe à ses salariés à compter du 7 novembre 2002.

L’attribution d’options est en effet assimilée à un complément de rémunération qui doit être évalué à la juste valeur, laquelle doit être constatée en compte de résultat linéairement sur la période d’acquisition des droits à exercice pour les salariés.

La détermination de la juste valeur de ces options à la date d’attribution a été confiée à un établissement spécialisé et effectuée en appliquant le modèle Black & Scholes.

#### **4- TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES EN PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS AU 01/01/04 ET AU 31/12/04 ET RAPPROCHEMENT DU RESULTAT 2004**

en K€		CAPITAUX PROPRES PART GROUPE				Intérêts minori- taires	TOTAL CONSOLIDE
		01/01/2004	Résultat 2004	Autres	31/12/2004		
<b>Capitaux propres en principes comptables français</b>	<b>Notes</b>	<b>13 198</b>	<b>30</b>	<b>-3 374</b>	<b>9 854</b>		<b>9 854</b>
Charges à répartir	note 1	-49	25		-24		-24
Amortissement des écarts d’acquisition	note 2		247		247		247
Actions propres (impact net)	note 3	-137	62	-154	-229		-229
Stocks options et FCPE	note 4	0	-25	25	0		0
Engagements de retraite	note 5	-52	-4		-56		-56
<b>Total des ajustements IAS/IFRS avant impôt et minoritaires</b>		<b>-238</b>	<b>305</b>	<b>-129</b>	<b>-62</b>	<b>0</b>	<b>-62</b>
Effet d’impôt sur les ajustements IAS/IFRS	note 6	-10	-29		-39		-39
<b>Capitaux propres en normes IFRS</b>		<b>12 950</b>	<b>306</b>	<b>-3 503</b>	<b>9 753</b>	<b>0</b>	<b>9 753</b>

## 5- ETATS FINANCIERS IFRS 2004 SYNTHETIQUES

### 5.1- Bilan IFRS au 1er janvier 2004

ACTIF ( En K€)	01/01/2004 Règlt 99-02	Ajustements Reclassements IAS/IFRS	01/01/2004 IFRS	Notes
Ecarts d'acquisition	4 201	465	4 666	note a
Immobilisations incorporelles	607	-465	142	note a
Immobilisations corporelles	458		458	
Actifs financiers	187		187	
<b>Actifs non courants</b>	<b>5 453</b>	<b>0</b>	<b>5 453</b>	
Clients et comptes rattachés	6 770		6 770	
Autres actifs	729	-49	680	note 1
Impôts différés	373	-10	363	note 6
Trésorerie & équivalent de trésorerie	7 521	-137	7 384	note 3
<b>Actifs courants</b>	<b>15 393</b>	<b>-196</b>	<b>15 197</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 846</b>	<b>-196</b>	<b>20 650</b>	

PASSIF ( En K€)	01/01/2004 Règlt 99-02	Ajustements Reclassements IAS/IFRS	01/01/2004 IFRS	Notes
Capital	635		635	
Primes	12 926		12 926	
Réserves consolidées	82	20	102	
Actions propres		-268	-268	note 3
Résultat consolidé	-445		-445	
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 198</b>	<b>-248</b>	<b>12 950</b>	
<b>Intérêts minoritaires</b>				
Passifs financiers LT	455		455	
Provisions pour risques et charges LT	238	52	290	note 5
<b>Passifs non courants</b>	<b>693</b>	<b>52</b>	<b>745</b>	
Passifs financiers CT	97		97	
Provisions pour risques et charges CT	258		258	
Fournisseurs et comptes rattachés	995		995	
Autres passifs	5 605		5 605	
<b>Passifs courants</b>	<b>6 955</b>	<b>0</b>	<b>6 955</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 846</b>	<b>-196</b>	<b>20 650</b>	

## 5.2- Compte de résultat IFRS 2004

En K€	31/12/2004 Règl 99-02	Reclassements IAS/IFRS	Retraitements IFRS	31/12/2004 IFRS	Notes
Chiffres d'affaires	27 098	-95		27 003	
Autres produits d'exploitation	175	-175		0	
Achats consommés	-719	80		-639	
Charges de personnel	-18 581	65	-29	-18 545	note 4/5
Charges externes	-6 107	19		-6 088	
Impôts, taxes versements assimilés	-670			-670	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-304	75	25	-204	note 1
Autres produits et charges d'exploitation	-31	31		0	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>861</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>857</b>	
Autres produits et charges opérationnels		-398		-398	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>861</b>	<b>-398</b>	<b>-4</b>	<b>459</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	149			149	
Coût de l'endettement financier brut	-81		62	-19	note 3
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-383</b>	<b>383</b>		<b>0</b>	
Impôts différés	-187		-29	-216	note 6
Charge d'impôt	-82	15		-67	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>277</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>306</b>	
Dotation écart d'acquisition	-247		247	0	note 2
Intérêts minoritaires				0	
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>276</b>	<b>306</b>	

note b

<b>Résultat par action (en Euros)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,10</b>
<b>Résultat dilué par action (en Euros)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,10</b>

### 5.3- Bilan IFRS au 31 décembre 2004

ACTIF ( En K€)	31/12/2004 Règlt 99-02	Ajustements Reclassements IAS/IFRS	31/12/2004 IFRS	Notes
Ecart d'acquisition	3 954	962	4 916	note 2/a
Immobilisations incorporelles	856	-715	141	note a
Immobilisations corporelles	460		460	
Actifs financiers	196		196	
<b>Actifs non courants</b>	<b>5 466</b>	<b>247</b>	<b>5 713</b>	
Clients et comptes rattachés	7 850		7 850	
Autres actifs	857	-24	833	note 1
Impôts différés	177	-39	138	note 6
Trésorerie & équivalent de trésorerie	4 713	-422	4 291	note 3
<b>Actifs courants</b>	<b>13 597</b>	<b>-485</b>	<b>13 112</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 063</b>	<b>-238</b>	<b>18 825</b>	

PASSIF ( En K€)	31/12/2004 Règlt 99-02	Ajustements Reclassements IAS/IFRS	31/12/2004 IFRS	Notes
Capital	635		635	
Primes	9 651		9 651	
Réserves consolidées	-462	45	-417	
Actions propres		-422	-422	note 3
Résultat consolidé	30	276	306	
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 854</b>	<b>-101</b>	<b>9 753</b>	
<b>Intérêts minoritaires</b>				
Passifs financiers LT	177		177	
Provisions pour risques et charges LT	431	-137	294	note 3/5
<b>Passifs non courants</b>	<b>608</b>	<b>-137</b>	<b>471</b>	
Passifs financiers CT	37		37	
Provisions pour risques et charges LT	502		502	note 3/5
Fournisseurs et comptes rattachés	1 754		1 754	
Autres passifs	6 308		6 308	
<b>Passifs courants</b>	<b>8 601</b>	<b>0</b>	<b>8 601</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 063</b>	<b>-238</b>	<b>18 825</b>	

## 5.4- Tableau des flux de Trésorerie IFRS 2004

FLUX DE TRESORERIE ( En K€)	31/12/2004 Règl 99-02	Ajustements IAS / IFRS	31/12/2004 IFRS	Notes
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>30</b>	<b>276</b>	<b>306</b>	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	826	-330	496	notes 1/2/3/5
Charges et produits calculés liés aux stock-options		25	25	note 4
Plus et moins values de cession	3		3	
Coût de l'endettement financier net	-130		-130	
Charge d'impôt	269	29	298	note 6
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>998</b>		<b>998</b>	
Impôts versés	-82		-82	
Variation du besoin en fonds de roulement	-26		-26	
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>890</b>		<b>890</b>	
Acquisitions d'immobilisations	-263		-263	
Cessions d'immobilisations				
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>-263</b>		<b>-263</b>	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 374		-3 374	
Augmentation de capital ou apports				
Rachats et reventes d'actions propres		-154	-154	note 3
Encaissements d'emprunts	22		22	
Remboursements d'emprunts	-344		-344	
Intérêts financiers nets versés et reçus	130		130	
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-3 566</b>	<b>-154</b>	<b>-3 720</b>	
Incidence des variations de taux de change				
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>	<b>-2 939</b>	<b>-154</b>	<b>-3 093</b>	
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>7 649</b>	<b>-268</b>	<b>7 381</b>	
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>4 710</b>	<b>-422</b>	<b>4 288</b>	

## 6- COMMENTAIRES EXPLICATIFS DE LA TRANSITION AUX IFRS

### 6.1- Les retraitements

#### Note 1 : Charges à répartir

La norme IAS 38 impose la comptabilisation de toutes les immobilisations incorporelles identifiables selon des critères précis de séparabilité et/ou de protection juridique de ces actifs.

Les charges à répartir ne sont pas admises en normes IFRS ; elles ont donc été annulées.

Les impacts sont : (49)K€ sur les capitaux propres au 01/01/2004, 25K€ sur le résultat 2004 et (24)K€ sur les capitaux propres au 31/12/2004.

#### Note 2 : Ecart d'acquisition

La norme IFRS 3 a supprimé l'amortissement des écarts d'acquisition. Les tests de valeur réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 n'ont pas révélé de perte de valeur au cours de l'exercice 2004. L'amortissement pratiqué sur cet exercice a donc été annulé.

Les impacts sont : néant sur les capitaux propres au 01/01/2004, 247K€ sur le résultat 2004 et 247K€ sur les capitaux propres au 31/12/2004.

#### Note 3 : Actions propres

Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. Cette différence est sans impact sur le compte de résultat.

Les impacts sont : (268)K€ sur les capitaux propres au 01/01/2004, (422)K€ sur les capitaux propres au 31/12/2004.

La provision pour dépréciation des actions propres est annulée.

Les impacts sont : 131K€ sur les capitaux propres au 01/01/2004, 62K€ sur le résultat 2004 et 193K€ sur les capitaux propres au 31/12/2004.

#### Note 4 : Stocks options

Conformément à la norme IFRS 2, le groupe comptabilise en charges de personnel la juste valeur des options accordées à ses employés. La détermination de cette juste valeur a été confiée à un établissement spécialisé. La valeur des options a été calculée en appliquant la méthode Black and Scholes. Cette valorisation a concerné les plans octroyés le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 10 février 2004.

La valeur des options constitue une charge de personnel dont l'impact est réparti sur la durée des services rendus. La contrepartie de cette charge est une augmentation des capitaux propres.

Les impacts sont : néant sur les capitaux propres au 01/01/2004, (25)K€ sur le résultat 2004 et néant sur les capitaux propres au 31/12/2004.

#### Note 5 : Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. D'après cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale, ensuite actualisée.

Les impacts sont : (52)K€ sur les capitaux propres au 01/01/2004, (4)K€ sur le résultat 2004 et (56)K€ sur les capitaux propres au 31/12/2004.

## Note 6 : Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les ajustements liés aux notes ci-dessus.

Les impacts sont : (10)K€ sur les capitaux propres au 01/01/2004, (29)K€ sur le résultat 2004 et (39)K€ sur les capitaux propres au 31/12/2004.

Le récapitulatif des ajustements en K€ sur les comptes est le suivant :

	Capitaux propres au 01/01/2004	Résultat 2004	Impacts en capitaux propres 2004	Capitaux propres au 31/12/2004
Note 1 : Charges à répartir	-49	25		-24
Note 2 : Ecart d'acquisition		247		247
Note 3 : Actions propres	-268		-154	-422
Provisions sur actions propres	131	62		193
Note 4 : Stocks options	0	-25	25	0
Note 5 : Indemnités de départ à la retraite	-52	-4		-56
Note 6 : Impôts différés actif	34	-8		26
Impôts différés passif	-44	-21		-65
<b>TOTAL</b>	<b>-248</b>	<b>276</b>	<b>-129</b>	<b>-101</b>

## 6.1- Les reclassements

### Note a : Parts de marché

La norme IAS 38 impose la comptabilisation de toutes les immobilisations incorporelles identifiables selon des critères précis de séparabilité et/ou de protection juridique de ces actifs. Les parts de marché Statilogie achetées le 1<sup>er</sup> décembre 2003 sont reclassées en écart d'acquisition.

Le montant correspondant est 465K€ au 01/01/2004 et 715K€ au 31/12/2004.

Il n'y a aucun impact en capitaux propres, ni en résultat.

### Note b : Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges sont alimentés dans le cas où un évènement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la performance de l'entreprise. Il s'agit de produits et de charges inhabituels, anormaux, non récurrents, de montant particulièrement significatif, qui sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et de permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du § 8 du "IASB Framework".

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments suivants :

Litige commercial pour 300K€

Litiges sociaux pour 98K€